#### La rémunération des agentes et agents de bord au Canada



# **Comprendre son fonctionnement**



# **Aperçu**

Les agentes et agents de bord sont payés selon un système de crédit d'heures, pas seulement lorsque l'avion est en mouvement.

Les crédits sont alloués à des taux différents pour différentes tâches et généralement garantis à un niveau minimum quotidien et mensuel.

Ce modèle — utilisé par les compagnies aériennes canadiennes et internationales — assure la rémunération pour tout le travail effectué, y compris les tâches au sol, le travail avant et après le vol et le temps passé hors du lieu d'attache.

#### Principe clé:

Crédit d'heures = total des crédits de paye gagnés pour toutes les tâches; pas seulement le temps passé dans les airs.

#### Protections salariales de base typiques

Élément	Ce qu'il garantit
Temps de vol	Le temps entre la fermeture et l'ouverture de la porte est payé.
Garantie de période de service	Salaire minimum garanti pour chaque jour de travail, couvrant toutes les tâches.
Temps hors du lieu d'attache	Le temps passé loin du domicile, y compris les escales est payé.
Garantie d'un minimum mensuel	Salaire de base protégé tous les mois.
Primes	Rémunération additionnelle pour les heures supplémentaires, les jours fériés, l'ancienneté et la formation.

Ensemble, ces éléments assurent une rémunération complète et équitable pour chaque tâche effectuée.

#### La journée de travail

Fonctionnement du modèle de crédit d'heures

Segment de service	Payé selon
Préparation avant le vol : breffages, contrôles de sécurité, embarquement.	Crédits de tâches
Temps de vol : depuis la fermeture de la porte jusqu'à → porte ouverte.	Crédits de temps de vol
Après le vol : débarquement, tâches administratives, tâches reliées à la sécurité.	Crédits de tâches
Escale et repos : temps requis loin du lieu d'attache.	Temps loin du lieu d'attache



### Pourquoi ce système existe

- Développé au cours de décennies de négociations collectives entre les compagnies aériennes et les syndicats de personnel de bord et de pilotes.
- Légalement reconnu en vertu du Code canadien du travail, qui permet des systèmes de rémunération syndiqués qui respectent ou dépassent les normes minimales.
- Les compagnies aériennes du monde entier utilisent des systèmes similaires.

## **En bref**

Mythe: agentes et agents de bord sont payés seulement pour le temps de vol.

**Fait :** le modèle de crédit d'heures compense toutes les tâches – en vol ou non – selon un système structuré et négocié qui garantit une rémunération équitable, la stabilité et la reconnaissance de toutes les responsabilités professionnelles.

